

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 05/11/2012 (Dernière actualisation de la page 05/11/2012)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.9825	12.9902	15.7690
2	102%	12.2222	13.2501	16.0844
3	103%	12.3420	13.3800	16.2421
4	110%	13.1808	14.2893	17.3459
5	115%	13.7799	14.9388	18.1343
6	120%	14.3790	15.5883	18.9228

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.7843	11.6913	14.1921